

Assistant de soins en gérontologie (ASG)

Public concerné

AS, AMP, AES, AVS

Prérequis

Titulaire de DEAS, DEAMP, DEAES et DEAVS et en situation d'emploi auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés

Durée formation

20 jours (140H)

Calendrier

Contacter l'Institut de formation

Tarifs

Inter-établissement :
1 610€ / participant pour l'ensemble de la formation (hors repas)

Intervenant

Équipe pédagogique composée de professionnels de santé, formateurs du champs sanitaire et social

Délais d'accès

3 à 4 mois

Modalités d'accès

Sélection conformément à la réglementation en vigueur

Contact

À Colmar :
03 89 21 22 55
julie.thiery-agnoux
@diaconat-mulhouse.fr

Référent handicap
03 89 21 22 50

Objectifs

- Apporter les savoirs, savoirs-être et savoirs-faire relatifs à la maladie d'Alzheimer
- Permettre un accompagnement adapté des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, au regard des référentiels d'activités et de compétences définis
- Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne
- Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne
- Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive
- Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé
- Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées

Contenu

DF1 : Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne (35H)

DF2 : Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie (21H)

DF3 : Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues (28H)

DF4 : Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé (28H)

DF5 : Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées (28H)

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Analyse de situations et études de cas
- Aide-mémoire remis aux participants
- Évaluation de la formation sous forme d'un questionnaire

La formation est validée par la rédaction et la présentation d'un dossier de pratique professionnelle.

Modalités d'évaluation

Évaluation écrite des acquis de la formation, bilan oral et questionnaire individuel de la formation.

- Attestation de formation pour les titulaires des DEAS, DEAMP et DEAES
- Attestation de suivi de formation à l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés pour les AVS

Arrêté du 25 juin 2010, relatif à la formation ASG.